

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS dans le cadre de la collecte des données concernant l'assurance accidents de travail

Identification de l'employeur	ZP 5	Date de la fiche:	
	Police fédérale		

Résumé des données dont le SSGPI doit disposer dans le cadre de la déclaration de rémunérations pour le calcul de l'assurance accidents de travail (1):					
- Identification de la comp	- Identification de la compagnie d'assurance				
- Adresse de la compagni	e d'assurance				
- Date d'effet de la police					
- Numéro de la police (1)					
- S'agit-il d'une police con	S'agit-il d'une police complémentaire?		NON		
- S'agit-il d'une nouvelle police déjà existante?	- S'agit-il d'une nouvelle police qui remplace une police déjà existante?		NON		
(1) S'il y a plusieurs adhésions, vous devez indiquer les différentes compagnies/numéros de police et mentionner quels membres du personnel tombent sous quel numéro de police					
Signature					
Signature du Chef de corps/du Directeur général ou la personne qui a été déléguée:					
NOM					
Prénom					
Procédure					
Vous complétez la fiche de renseignements en 1 exemplaire et vous l'envoyez par voie électronique au Satellite compétent du SSGPI.					